

DELIBERATION N° 81/155 : ECOLE MATERNELLE J. PREVERT/TRAVAUX DE REFECTION
lère tranche - Renouvellement de la demande de subvention
pour grosses réparations

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de réfection de l'Ecole maternelle J. Prévert, rue de Secours à LUDRES.

Il rappelle que le montant de ces marchés se monte à 1 444 508 F 35 T.T.C., y compris honoraires d'architecte. Il précise qu'en date des 7 Juillet 1980, 7 Octobre 1980 et 16 Mars 1981, le Conseil Municipal avait sollicité l'aide du Conseil Général, au titre des grosses réparations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- renouvelle sa demande de subvention le plus élevée possible, au titre des grosses réparations, au Conseil Général.
- précise que cette première tranche de travaux, suite à l'appel d'offres du 14 Septembre 1981, s'élève à 1 444 508 F 35 T.T.C. dans lesquels figurent les honoraires de l'architecte pour 112 779 F 57 T.T.C.
- rappelle qu'il s'est engagé à assurer le préfinancement de l'opération, à inscrire au budget supplémentaire 1981, programme 10/81, le complément de crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux.